

COMITÉ CONSULTATIF

RESPONSABLES	Ce comité est piloté par les directions ministérielles suivantes : Direction des services aux aînés et aux proches aidants et Direction des services de proximité en santé physique.
MANDAT	Ce comité au mandat stratégique soutient le déploiement des meilleures pratiques cliniques et organisationnelles pour l'ensemble de la province. Il conseille le Ministère quant à la poursuite des travaux en matière de TNCM et le sensibilise aux défis actuels et futurs.
MEMBRES	<p>Un usager partenaire</p> <p>Un représentant de l'IUGM – Territoire RUISSS de l'Université de Montréal</p> <p>Un représentant du CEVQ – Territoire RUISSS de l'Université Laval</p> <p>Un représentant de l'IUGS – Territoire RUISSS de l'Université de Sherbrooke</p> <p>Un représentant du CESDA – Territoire RUISSS de l'Université McGill</p> <p>Un représentant de la recherche par territoire de RUISSS</p> <p>Un chargé de projet par territoire de RUISSS</p> <p>Un représentant de l'INESSS (Direction des services sociaux)</p> <p>Une agente de liaison du Fonds de recherche du Québec – Santé</p> <p>Un représentant de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer</p> <p>Un représentant de cinq ordres professionnels¹</p> <p>Un médecin de famille de GMF</p> <p>Un médecin de famille spécialisé en gériatrie</p> <p>Un médecin spécialisé</p> <p>Un représentant de l'enseignement universitaire en médecine de famille</p> <p>Deux directeurs ministériels des directions responsables du dossier</p> <p>Cinq professionnelles ministérielles : DSAPA, DSPSP, DNSSI, DSAD et DGSP</p> <p>Une professionnelle ministérielle du secteur de la proche aidance</p>
OBJECTIFS	<p>Collaborer à l'amélioration des pratiques cliniques et organisationnelles propres aux secteurs impliqués en proposant des orientations et des priorités relatives au soutien clinique, aux pratiques organisationnelles, à la formation, à la recherche ou à tout autre aspect visant l'amélioration continue de la qualité.</p> <p>Promouvoir l'instauration de standards de qualité basés sur des données probantes et les meilleures pratiques reconnues par les parties interpellées par l'offre de service.</p> <p>Conseiller le Ministère sur toute mesure jugée nécessaire pour assurer aux usagers l'accessibilité à des services cliniques sécuritaires et de qualité en fonction de leurs besoins.</p>
MODE DE FONCTIONNEMENT	<p>Quatre rencontres annuelles planifiées et coordonnées par le Ministère</p> <p>Formation de sous-comités de travail</p> <p>Consultation auprès de partenaires externes au besoin</p>

¹ **CMQ** (Collège des médecins du Québec), **OEQ** (Ordre des ergothérapeutes du Québec), **OIIQ** (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), **OPQ** (Ordre des psychologues du Québec) et **OTSTCFQ** (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec)